



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SEANCE DU 14 octobre 2024

Date de convocation : 8 octobre 2024

En présence : 12

Nombre de Conseillers : 14

En absence : 2

Effectif légal : 15

En votant : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Emilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Marie-Hélène GAULTIER, Bruno RENVOISÉ, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marc MIRANI, Pascale RIBES, Céline VANNIER, Nathalie ROUQUET, Laurent PAIRASTRE et Dominique LEVRAT.

Excusés : Guibert MONGIS, Benjamin HERVÉ.

Stéphane LABIT a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité - SDEHG

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,
Vu le Code de la Commande publique notamment son article 1111-1,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA ont été supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016,

Considérant que les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36 KVA ont été supprimés pour les collectivités, employant plus de 10 personnes et dont la dotation globale de fonctionnement et les recettes des taxes et impôts locaux dépassent 2 millions d'euros, **depuis le 1^{er} janvier 2021,**

Considérant que le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur budget d'énergie,

Considérant que le SDEHG actualise son groupement de commandes pour l'achat d'électricité auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'adhérer** au groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Berger
Levrault

Publié le

ID : 031-213101280-20241014-2024_38-DE

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion,
- **D'autoriser** le représentant du SDEHG, coordonnateur des marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

A Caujac, le 14 octobre 2024

Le secrétaire de séance

Stéphane LABIT



Le Maire,

Émilie FREYCHE

